

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 19 Rabia (1) 1448

N° 107

1 Septembre 2026

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	2742
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	2742
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	2750
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	2755
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	2755
Avis aux créanciers.....	2757
Convocations	
Sociétés anonymes	2758
Sociétés communautaires.....	2760
Autres sociétés	2761
Divers	
Avis au public.....	2761

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis destiné au public

Référence : 2026/806/ل.ع

Date : 27/08/2026

Dénomination sociale de la société : Société Communautaire locale Hassad El Rif

Forme juridique de la société : société locale

Montant du capital social ouvert à la souscription : 5.000,000 dinars

Adresse du siège social : Béja nord

Objet social de la société : Agriculture et services agricoles

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 03/08/2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 10 parts

Valeur nominale de la part sociale : 500,000 dinars

Etablissement bancaire : BTS Béja

Période d'ouverture de la souscription : Du 27/08/2026 au 27/09/2026

Avantages spécifiques prévus par les statuts types : Oui

Approbation des conditions de participation aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : (non précisé)

Liste des fondateurs

Mounir Masoudi ; Beja Nord ; Beja ; Ksar Beja

Lobna Melki ; Beja Nord ; Beja ; Route Kassab Beja.

Chaker Habboubi ; Beja Nord ; Beja ; Nakachia Nord Beja
2026R02544SODB1

Constitution d'une Société Communautaire Locale

Numéro d'immatriculation : 404/2026

Date : 22/04/2026

Dénomination sociale de la société Civile : Société Communautaire Locale El Intissar

Type de société : Locale

Montant du capital social souscrit : 6 500 Dinars

Siège social : 21 Avenue Taïeb Mhiri Nasrallah 310

Activité : Projet agricole intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 11/04/2026

Nombre d'actions à souscrire : 130 actions

Valeur nominale des actions : 50 Dinars

Banque (succursale régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité - Kairouan

Période de souscription : du 17/08/2026 au 21/08/2026

Privilèges prévus par les statuts types : Oui

Acceptation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de Vote : Oui

Approbation des modalités de répartition des excédents et de constitution d'une épargne : Oui

Convocation de l'assemblée générale fondatrice : Par la plateforme

Lieu de l'assemblée générale de constitution : Selon texte de convocation

Liste des fondateurs :

Ayadi Majdeddine ; N°23 rue Essalam, Nasrallah, Kairouan

Kaddachi Lotfi ; N°49 rue Ali Belhoaune., Nasrallah, Kairouan.

Kadachi Mohamed Elhedi ; N°10 rue du 1er Juin, Nasrallah, Kairouan
2026S01176SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination d'un administrateur délégué charge des affaires administratives financière et techniques

Société Tunisienne d'Aviculture

SOTAVI

Société anonyme au capital de 5.460.000 Dinars

Siège social : Avenue de la Jeunesse Borj-Cédria Ben Arous

M.F : 12572Y/P/M/000

R.C : B1103151997

N° d'affiliation à la CNSS : 66575-33

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration réuni le 30 Juin 2026 et enregistré à la recette des finances de Hammam-Chatt le 06 Juillet 2026 sous le n°26701260, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 14 Juillet 2026, le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité la désignation de monsieur Kais JAMMALI en qualité d'Administrateur Délégué Chargé des Affaires Administratives Financières et Techniques de la Société Tunisienne d'Aviculture en remplacement de monsieur lmed ANSI.

Le conseil a délégué à monsieur Kais JAMMALI les pouvoirs prévus par le statut de la société.

2026R02537SANB2

NOTICE LEGALE

Société Tunisienne de Réassurance

« Tunis Re »

Société Anonyme au capital de 100 000 000 dinars divisé en 20 000 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées

Siège social : 12, Avenue du Japon -1073-Tunis

Identifiant unique : n° 0012428Q

Tél : 71 904 911 Fax : 71 904 930

Site web : www.tunisre.com.tn

Notice légale relative à l'augmentation de capital de la société Tunis Re de 100MDT à 200MDT par l'émission de :

- **5 000 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement.**
- **15 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 8 dinars**

1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

1.1. Dénomination et siège social : « Tunis Re » 12, Avenue du Japon, -1073- Tunis- Tél : 71 904 911 / Fax : 71 904 930

1.2. Forme juridique et législation particulière applicable

La société Tunis Re est une société anonyme régie par le Code des assurances promulgué par la loi 92-94 du 09/03/1992 tel que complété et modifié par la loi n°94-10 du 31/01/1994, la loi n°97-24 du 28/04/1997, la loi n°2001-91 du 07/08/2001, la loi n°2002-37 du 01/04/2002, la loi n°2003-80 du 29/12/2003, la loi n°2005-86 du 15/08/2005, la loi n°2005-106 du 19/12/2005, la loi n°2008-08 du 13/02/2008, et la loi 2014-47 du 24/07/2014.

1.3. Date de constitution et durée : La société Tunis Re a été fondée en 1981 et la durée de la société est de 99ans.

1.4. Objet social (Article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- La réalisation des opérations de réassurance, de rétrocession, de Rétakaful, de Rétrotakaful et de toutes natures, dans toutes les branches, dans tous les risques et en tous lieux.
- La reprise, sous quelque forme que ce soit, de traités, contrats ou engagements de Réassurance et Rétakaful de tous organismes, entreprises, sociétés, compagnies ou associations tunisiennes ou étrangères ;
- L'étude, la constitution, le contrôle et l'expertise de toutes sociétés d'assurance, de takaful, de réassurance ou de Rétakaful ;
- L'étude, le contrôle et l'expertise de tous contrats, conventions et engagements d'assurance, de takaful, de réassurance, de Rétakaful, de rétrocession ou de Rétrotakaful ;
- L'étude, le contrôle et l'expertise de tous risques et sinistres et de toute indemnisation.
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail et la gestion de tout fonds de quelque nature et de quelque forme qu'il soit, organismes, sociétés ou compagnies, association, groupements et généralement toutes entreprises d'assurances, de takaful, de réassurance, de Rétakaful ou de garantie ;
- La participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises créées, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, fusions, alliances, souscriptions, ou achats de titres et droits sociaux, ou encore en association, en participation quelconque et se rattachant à l'objet de la société et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet Social, ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.

1.5. Identifiant unique : 0012428Q

1.6. Exercice social : Du 1er Janvier au 31 Décembre de chaque année

1.7. Nationalité : Tunisienne

1.8. Capital social : le capital social s'élève à 100 000 000 dinars, divisé en 20 000 000 d'actions de nominal 5 dinars entièrement libérées

1.9. Régime fiscal : Réglementation fiscale en vigueur

1.10. Lieu où peuvent être consultés les documents de la société : Au siège de la société 12, Avenue du Japon, -1073-Tunis

1.11. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et TUNISIE CLEARING

Mme Hela NOUIRA YOUSSEF, Chef du pôle « Support »

Adresse : 12, Avenue du Japon, -1073- Tunis

Tél : 70 608 789 Fax : 71 904 930

E-mail : h.nouira@tunisre.com.tn

2. Membres des organes d'Administration et de Direction

2.1. Membres des organes d'Administration

Membre	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Slah KANOUN (2)	Lui même	Président(1)	2025 – 2027	Tunis
Etat Tunisien (2)	M. Lotfi FKIH ZGUIR	Membre	2025 – 2027	Tunis
BNA (2)	M. Sami AKREMI	Membre	2025 – 2027	Tunis
COMAR (2)	M. Khalil BEN YEDDER	Membre	2025 – 2027	Tunis
STAR (2)	M. Laurent Thuiller	Membre	2025 – 2027	Tunis
MAE (2)	M. Lassaad ZARROUK	Membre	2025 – 2027	Tunis
STB (2)	M. Sami Derbel	Membre	2025 – 2027	Tunis
SIMPAR (2)	Mme Souad MENSİ CHIKHAOUİ	Membre	2025 – 2027	Tunis
BH Assurances (2)	M. Sami BANAOUES	Membre	2025 – 2027	Tunis
Mme Nejla HARROUCH MOALLA (3)	Elle-même	Membre représentant les actionnaires minoritaires	2024 – 2026	Tunis
Mme Asma MADHIOUB (3)	Elle-même	Membre indépendant	2024 – 2026	Tunis
Mme Mariem ZINE (3)	Elle-même	Membre indépendant	2024 – 2026	Tunis

(1)Renouvelé par le Conseil d'administration du 25/04/2025

(2)Nommé par l'AGO par l'AGO du 25/04/2025

(3)Nommé par l'AGO par l'AGO du 30/04/2024

2.2. Membres des organes de Direction

Membre	Fonction au sein de la société	Mandat	Adresse
Mme Lamia BEN MAHMOUD	Directeur Général	2025-2027*	Tunis

*Renouvelé par le Conseil d'administration du 25/04/2025

2.3. Contrôle

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
"F.M.BZ KPMG" Tunisie Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Mme Emna RACHIKOU	6, Rue du Riayal - Immeuble KPMG, Les Berges du Lac - 1053 Tunis Tél : 71 194 344 Fax : 71 194 320 site : www.kpmg.com/tn	2023 - 2025* 2026-2028**

*Mandat confié par l'AGO du 04/05/2023

**Mandat renouvelé par l'AGO du 24/04/2026

3. Renseignements relatifs à l'opération :

3.1. Renseignements relatifs à l'émission

3.1.1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24/04/2026 a décidé d'augmenter le capital de la société « Tunis Re » d'un montant de 100 000 000 DT pour le porter de 100 000 000 DT à 200 000 000DT selon les modalités suivantes :

- Augmentation par incorporation de réserve :

D'un montant de 25 000 000DT par incorporation de réserves prélevé sur le compte « Primes d'émission » par émission de 5 000 000 actions nouvelles de valeur nominale 5 dinars chacune à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes.

- Augmentation de capital en numéraire :

D'un montant de 75 000 000DT par émission de 15 000 000 actions nouvelles de valeur nominale 5 dinars chacune à souscrire en numéraire à raison de trois (3) actions nouvelles pour quatre (4) actions anciennes.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de huit (8) dinars l'action, soit cinq (5) dinars de nominal et trois (3) dinars de prime d'émission.

Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1er janvier 2026.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

3.1.2. But de l'émission

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la société qui vise principalement à :

- Se rapprocher des exigences réglementaires imposées aux réassureurs à l'étranger pour préserver son activité ;
- Soutenir la croissance du portefeuille et consolider son positionnement sur les marchés régionaux ;
- Préserver la confiance des cédantes, courtiers et partenaires ;
- Renforcer la résilience de la société face aux scénarios extrêmes ;
- Consolider durablement le ratio de solvabilité ;
- Optimiser les négociations au niveau de son couverture en rétrocession avec une meilleure rétention et une maîtrise des coûts ;
- Créer des conditions plus favorables à la génération de valeur à long terme pour l'ensemble de ses actionnaires.

3.1.3. Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 100MDT réparti comme suit :

- 25MDT par incorporation de réserves et attribution de 5 000 000 actions nouvelles gratuites.
- 75MDT par souscription en numéraire et émission de 15 000 000 actions nouvelles ;

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

3.1.4. Augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites

3.1.4.1 Montant

Le capital social sera augmenté par l'incorporation de réserves pour un montant de 25 000 000DT à prélever sur le compte « Primes d'émission » et la création de 5 000 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes.

3.1.4.2 Droit d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 20 000 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du 15/09/2026.

3.1.5 Augmentation de capital en numéraire

3.1.5.1 Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 8DT, soit 5DT de valeur nominale et 3DT de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

3.1.5.2 Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 15 000 000 actions nouvelles est réservée à titre préférentiel à tous les anciens actionnaires de la société ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de trois (3) actions nouvelles pour quatre (4) actions anciennes. Les actionnaires qui n'ont pas exercé dans les délais impartis leurs droits préférentiels de souscription à la présente augmentation de capital, intégralement ou partiellement, sont réputés avoir renoncé définitivement et irrévocablement à l'exercice de ce droit en ce qui concerne le reliquat d'actions demeurées non souscrites. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. « Tunis Re » ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- **A titre réductible** : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

3.1.5.3 Période de souscription

La souscription aux 15 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce du **15/09/2026 au 02/10/2026 inclus**¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **12/10/2026 au 16/10/2026 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **26/10/2026 au 30/10/2026 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les ¾ de l'augmentation décidée (soit 56 250 000DT, correspondant à 11 250 000 actions).

3.1.5.4 Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Tunis RE exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 8DT, soit 5DT de valeur nominale et 3DT de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, TUNISIE CLEARING créditera le compte indisponible **n°03135 120 0321 046263 87** ouvert auprès de l'agence succursale de Tunis de la BNA conformément à l'état de dénouement espèces de TUNISIE CLEARING.

1 Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 02/10/2026 sont informés que leurs dépositaires procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

3.1.5.5 Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe. Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **02/10/2026** à 16H à BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse (centralisateur).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible, via le système de Tunisie Clearing « TANIT CSD » et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

Souscription à titre irréductible

Le système TANIT CSD calcule automatiquement le nombre d'actions à souscrire à titre irréductible.

Souscription à titre réductible

En même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription pourront souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'actions nouvelles résultant de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible.

Le système TANIT CSD calcule automatiquement le nombre d'actions à souscrire à titre réductible.

TUNISIE CLEARING informe le centralisateur ainsi que tous les IAA de la répartition des titres nouveaux.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit **11 250 000 actions**).

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les modalités pratiques des souscriptions ainsi que les dates de règlement livraison seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

3.1.5.6 Modalités et délai de délivrance des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération

3.1.5.7 Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 20 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

3.1.5.8 Jouissance des actions émises

Les actions nouvelles gratuites (5 000 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (15 000 000 actions) porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2026**.

3.2. Renseignements généraux sur les titres émis

3.2.1. Droits attachés aux titres émis

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

3.2.2. Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables dans les conditions légales et réglementaires qui leurs sont applicables.

3.2.3. Régime fiscal applicable :

Les revenus liés aux actions demeurent soumis à la réglementation fiscale en vigueur, notamment aux dispositions du Code de l'Impôt sur les Revenus des Personnes Physiques et l'Impôt sur les Sociétés et du Code de la TVA.

3.2.4. Marché des titres

Depuis le 11/05/2010, les actions de « Tunis Re » sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

3.2.5. Cotation des titres

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 20 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de « Tunis Re » inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/09/2026**, droits de souscription et droits d'attribution, détachés.

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 15 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés.

Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites

Les 5 000 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **15/09/2026**, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du **15/09/2026** au **02/10/2026** inclus ²

Les négociations en bourse des droits d'attribution commenceront le **15/09/2026**.

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

3.2.6. Tribunal compétent en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

3.2.7. Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « TN7V80IIPXT3 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « TN7EURHDVVK3 » durant la période de souscription préférentielle, soit du **15/09/2026** au **02/10/2026** inclus ².

Les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « TNN7S0C2GJM1 » à partir du **15/09/2026**.

A cet effet, la TUNISIE CLEARING assurera les règlements / livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Un prospectus relatif à la présente émission visé par le Conseil du Marché Financier sera mis à la disposition du public sans frais auprès de la société « Tunis Re », de BNA-Capitaux intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, de tous les intermédiaires en Bourse, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2026 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et son site internet au plus tard le 31/08/2026.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2026 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/10/2026.

² Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 02/10/2026 sont informés que leurs dépositaires procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Société Tunisienne des Emballages Modernes STEM

S.A au capital de 9.639.917 Dinars

Siège social : 1 rue du papier Mégrine Riadh,

Identifiant unique : 0011826X

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2025 réunie le 30 Juin 2026 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 15 Juillet 2026, quittance n°M061068, enregistrement n°26705661, dont un exemplaire a été déposé au centre national du Registre National des Entreprises le 27/08/2026, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

- Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2025.

- La nomination en qualité d'administrateurs pour les trois prochains exercices (2026-2027-2028) les personnes physiques suivantes :

- Monsieur Nabil CHAIBI

- Monsieur Mohamed Chérif KAROUI

- Monsieur Roman BILLIANI

- Monsieur Dieter ALLITSCH

- Le renouvellement des mandats des commissaires aux comptes, le cabinet AMC EY, immatriculé au registre national des entreprises sous le numéro 0035482W, pour les deux prochains exercices (2026, 2027) et le cabinet HLB G.S. Audit & Advisory, immatriculé au registre national des entreprises sous le numéro 0928614F, pour les trois prochains exercices (2026-2027- 2028).

2026R02553SANB2

Société Tunisienne des Emballages Modernes STEM

S.A au capital de 9.639.917 Dinars

Siège social : 1 rue du papier Mégrine Riadh,

Identifiant unique : 0011826X

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 Juin 2026, enregistré à la recette des

finances de Mégrine le 15 Juillet 2026, quittance n°M061071, enregistrement n°26705662, dont un exemplaire a été déposé au centre national du Registre National des Entreprises le 20/08/2026 il a été décidé ce qui suit :

1- Mise à jour des statuts à l'effet de modifier le mode de gouvernance de la société ;

2- Modification de l'article 16 des statuts relatifs au nombre des membres du conseil d'administration

3- Mise en conformité des statuts avec les dispositions de la loi 2019-47 du 29-05-2019 relative à l'amélioration du climat des investissements.

2026R02554SANB2

Société Tunisienne des Emballages Modernes STEM

S.A au capital de 9.639.917 Dinars

Siège social : 1 rue du papier Mégrine Riadh,

Identifiant unique : 0011826X

Et suivant procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 01 Juillet 2026, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 03 aout 2026, quittance n°M064650, enregistrement n°26706122, dont un exemplaire a été déposé au centre national du Registre National des Entreprises le 20/08/2026 a été décidé de :

- Coopter Messieurs Abderraouf BOUGUERRA et Frédéric KOHLMANN en tant que nouveaux administrateurs de la STEM, pour une période de trois ans allant jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

- Nommer Monsieur Abderraouf Bouguerra en tant que Président Directeur Général de la STEM et de lui déléguer tous les pouvoirs statutaires.

2026R02555SANB2

Election du Président Directeur Général

Reconduction des fonctions d'un Directeur Général Adjoint Et Nomination d'un nouveau Directeur Général Adjoint

Coficab Med

SA au capital de 5.000.000 Dinars

Siège Social: 40 Rue du 18 Janvier 1952- 1001 Tunis

IU : 1057129H

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 26 Juin 2026, enregistré à la Recette des Finances de Den-Den à Tunis, le 18 Août 2026, sous le n° 26804969 quittances n° M069123, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 21 Août 2026, il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Election de Monsieur Hichem Elloumi en qualité de Président Directeur Général de la Société avec les pleins pouvoirs et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices 2026, 2027 et 2028 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle 2029 qui statuera sur l'exercice 2028.

- La reconduction des fonctions de Madame Naâma Elloumi Ben Chaâbane en tant que Directeur Général Adjoint avec les mêmes pouvoirs conférés au Président Directeur Général et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices, 2026, 2027 et 2028 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2029 qui statuera sur l'exercice 2028.

- La nomination de Madame Myriam Elloumi en tant que Directeur Général Adjoint avec les mêmes pouvoirs conférés au Président Directeur Général et ce pour une durée de trois ans, soit pour les exercices 2026, 2027 et 2028 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2029 qui statuera sur l'exercice 2028.

2026403018SANB2

NOTICE D'INFORMATION

AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE

KAPITAL BUSINESS INVESTMENT

Société anonyme au capital de 75 000 000 Dinars

Identifiant Unique au R.N.E 0998971N

Affiliation CNSS : 291467-79

1/ Dénomination de la société : KAPITAL BUSINESS INVESTMENT

2/ Forme juridique : Société anonyme.

3/ Capital social : 75 000 000 dinars

4/ Siège social : Immeuble SOFIDE Zone Industrielle Charguia II, Angle rue du Métal et rue des Entrepreneurs, 2035 Tunis Carthage.

5/ Objet social : la détention et la gestion d'un portefeuille titres et de participations dans les sociétés quelle que soit leur forme ou leur objet, etc

6/ Durée de la société : 99 ans à partir de sa constitution.

7/ Augmentation de capital: l'assemblée générale extraordinaire du 27/08/2026 a décidé une augmentation de capital en numéraire de 5 000 000 DT avec suppression du droit préférentiel de souscription.

8/ Dépôt du projet de l'augmentation : un exemplaire dudit procès-verbal est déposé au Registre National des Entreprises le 31/08/2026 sous le n° 14263 certificat numéro

2026128818.

9/ Nombre d'actions à souscrire : 500 000 actions nouvelles nominatives d'une valeur nominale de 10 DT à libérer de la totalité à la souscription.

10/ Répartition du résultat : conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

11/ Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription seront versés à la BIAT compte indisponible n° 08601000193200738609.

12/ Délai de souscription : quinze (15) jours à partir de la date de la parution de la présente notice d'information au JORT, avec la possibilité de la clôture anticipée de la souscription.

2026403021SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Liquidation de la Société EURO Bâtiment et Finition « EBF » S.A.R.L

Rue Abdollah Ibn Habhab, route X, Ettahrir-2042

Identifiant Unique : 1664081 Q

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 08 juin 2026 enregistré à la recette des finances de Ksar Said le 30/07/2026, sous le n°26502377, quittance n° 46301 déposé au Registre National des Entreprises, publié au BORNE N°211 du 21/08/2026 numéro annonce 2026133676. Il a été décidé de liquider la société EURO Bâtiment et Finition « EBF » et la nomination de Mr Ahmed TRIGUI liquidateur de la société.

2026403024SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société : C.I.G +

Impression Numérique Grands Format

SUARL au capital de 5.000 dinars

Identifiant unique RNE : 1034085P

Siège social : 18, Impasse Ariana, El Menzah 1, Tunis

Par procès-verbal en date du 18 juillet 2026 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajene le 19 juillet 2026 quittance M 042694 enregistrement 26503842 et déposé au registre national des entreprises le 5 Aout 2026. L'associé unique Mr Mohamed Jouini a décidé la dissolution de la Société C.I.G + Impression Numérique Grands Format et la nomination de sa personne entant que liquidateur.

Tout créancier doit déposer sa demande et les pièces justificatifs auprès du liquidateur en sa demeure sis au 18 Impasse Ariana, El Menzah 1, Tunis .

2026403008SRUB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

Réouverture de la souscription

Conformément aux dispositions de la législation en vigueur relative aux sociétés communautaires, la société communautaire locale « Sanabil Al-Wasat » informe toute personne souhaitant y adhérer qu'il a été décidé de rouvrir la souscription au capital social de la société, afin de compléter le capital nécessaire à la réalisation de son projet.

Siège social : Al-Azireq - Délégation de Jelma - Gouvernorat de Sidi Bouzid.

Objet de la société : Projet agricole intégré

Capital ouvert à la souscription : Cinq mille dinars tunisiens (5 000 DT)

Nombre de parts : Cinquante (50) parts

Valeur nominale d'une part : Cent dinars tunisiens (100 DT)

Délai de souscription : La souscription est ouverte pour une durée de trente (30) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT)

Lieu de réception des souscriptions : Al-Azireq - Jelma - Sidi Bouzid

La souscription pourra être clôturée avant l'échéance prévue en cas de souscription intégrale de la totalité des parts offertes

Pour toute demande de renseignements, veuillez contacter Mme Nadia Salmi au numéro 21217278.

2026X01202SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances de

Hammamet en date du 04/08/2026 Sous le n°M113024 quittances n°26204814, Mr Badii Ben Noureddine Ben Messaoud Werghemi C.I.N. n°12877418, a vendu à Mr Fethi Ben Mohammed Naieb CIN 09823579, la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de vente et réparation de téléphones mobiles et d'ordinateurs, sis au Rez-de-chaussée, Centre Slama Avenue Yasser Arafat, Manaret El Hammamet, avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions devront être adressées auprès de l'acheteur, Monsieur Fethi Naieb, à son adresse sus-indiquée, dans un délai de vingt (20) jours à partir de la date de la au publication au JORT publier au journal La presse le 11/8/2026.

2026R02462FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Par acte écrit établi par Maître Ammar Saad, avocat à Gafsa, en date du 15/07/2026, authentifié par signature à la mairie de Gafsa à la même date et enregistré auprès du service des impôts à Gafsa le 16/07/2026 sous le numéro de reçu M039004, Monsieur Karim Ben Mohamed Ben El Azhari Touati, titulaire de la carte nationale d'identité n° 06114578 délivrée à Tunis le 30/10/2017, domicilié dans le quartier El Menzah, Gafsa Sud, a vendu l'intégralité de son actif commercial situé au marché de Gafsa, quartier El Sharif, comprenant tous ses actifs corporels et incorporels, à Monsieur Abdenasser Ben Mohamed El Hadi Ben Mahmoud Ajmi, titulaire de la carte nationale d'identité n° 06239687 délivrée à Tunis le 10/02/2023, dont l'adresse de signification est rue Sidi Mansour, Douali, Gafsa.

Les objections peuvent être formulées dans un délai légal de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel. Avis officiel adressé à l'acquéreur, M. Abdenasser ben Mohamed El Hadi

ben Mahmoud Ajami, dont l'adresse de correspondance rue Sidi Mansour, Douali, Gafsa.

Cet article a été publié dans les journaux Echourouk et Le Quotidien le 18/07/2026.

2026R02529FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte ssp en date du 19/12/2025 enregistré à hammam chatt le 26/02/2026 n° M008765 et 26200437 Mokhtar ben elhabib Chnikir vend à Sami ben mabrouk Hamed la moitié du fonds de commerce vente des fruits sec boutique 60 r.c immeuble D résidence el morjen Borj el cedria .

Les oppositions seront au lieu du F.C sis au local n° 60 r.c immeuble D résidence el morjane Borj- cedria .

Cette annonce est parue dans le journal le quotidien du 06/08/2026.

2026R02532FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de cession du fonds de commerce en date du 20/08/2026 enregistré à la recette des finances Yassminet le 2026/08/27 sous le N° 26203298 Quitt. M045240, Najwa Ben Smina a vendu à Anis Aboud l'ensemble du fonds de commerce destiné au commerce volailles et alimentation générale en détails sise au Magsin C1 Résidence Saif 1 Nlle Medina 3.

Les oppositions doivent parvenir à l'Avenue 14 Janvier Escalier 3-3 Mourouj 6 au nom de Maitre Bacha Faouzia dans les vingt jours qui suivent la publication au JORT.

Une publication est faite à Echourouk et Le Quotidien du samedi 29 Août 2026.

2026R02538FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 26/06/2026 enregistré à la recette des finances Rades en date du 21/08/2026, n° de quittance M056723,

n° d'enregistrement 26202410, Ste G.A.ST.T représenté par son gérant Mr Ali Ben Abdelhafidh Gasmi a vendu à Mr Aymen Ben Gasem Ben Omar Ghazeli, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au n° 61, rue saada Rades, exploité pour l'exercice du commerce de volailles vivantes et de produits de la ferme.

Les oppositions seront reçues auprès de l'acquéreuse, à son adresse sis Makther Siliena, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publié aux journaux Achorouk et le Quotidien le 22/08/2026.

2026R02539FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP du 12/08/2026 enregistré le 17/08/2026 à la Rue des Commissions N° M049659 enregistrement N26202076 Letaief BOUABIDI a vendu à Nejma DAOUDI le fonds de commerce exploité en DOUCHE sis à la Rue des Commissions.

Les oppositions doivent être adressées à l'adresse du local du fonds de commerce, au délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T, le présent avis a été publié au journal « ElChourouk » du 28/08/2026.

2026R02547FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP du 14/08/2026 enregistré le 19/08/2026 à Fouchana N° M084291 enregistrement N° 262603597 la Sté CHILAX LAND et Mohamed SELLAMI ont vendu à Monem El Hattabi le fonds de commerce Café type 1 sis au Lot Elomri avenue de la Liberté 1145 El Mohamedia Ben Arous.

Les oppositions doivent être adressées à l'adresse du local du Fonds de commerce, au délai de 20

jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T, le présent avis a été publié au journal « El Chourouk » du 28/08/2026.

2026R02548FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant d'un contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 08/07/2026 enregistré à la recette des finances de Korba le 29/07/2026 sous enregistrement n° 26201710 quittance n° M049054. M Wael Challouf, c.i.n n° 06457093 a vendu à la société MMA MARKET (MF: 1909603D) représentée par son gérant Mr Weal Challouf, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux, situé à 14 janvier, Korba.

Toute opposition peut être adressée à l'acquéreur à l'adresse de l'actif commercial, rue du 14 janvier à Korba, dans les délais légaux. Publier au journal la presse le 7/08/2026.

2026R02550FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 14/08/2026, enregistré à la Recette des Finances de Menzel Temime le 17/08/2026 sous le numéro 26202338, quittance n° M066715, Madame Awatif Bent Abdelkrim Belhadj sis Rue Banane CITE Barnousa Dar Chaabane Elfehri Nabeul a vendu à Messieurs Mohamed Botherioua sis Teflon El Mida Nabeul et Marouane Botherioua sis Teflon El Mida Nabeul le fonds de commerce du local sis au centre de la localité de Teflon El Mida, destiné à l'exercice de l'activité de café de première catégorie, avec ses éléments matériels et incorporels.

Les oppositions doit être entre les mains de Mme Awatif Belhadj au Rue Banane cite Barnousa Dar Chaabane Elfehri Nabeul dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal Echourouk en date du 01/09/2026.

2026R02557FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s s p en date du 21/08/2026 enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal le 24/08/2026 quittance numéro 26201694. Mr Sami Zayatti cin 04136014 a vendu à Mr Mouez Mama la totalité du fonds de commerce sis au local cité Commercial II Ksar Hellal exploité sous forme de Commerce Boutique N°83.

Les oppositions seront reçues chez maître Ezzine Mohamed Bechir avocat à la cour de cassation dont son cabinet est à l'avenue Haj Ali Soua ksar Hellal cet avis a été publié au journal Elchourouk le 27/08/2026.

2026S01169FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de vente du fonds de commerce enregistré à la recette d'enregistrement des actes des sociétés à Sousse le 11/08/2026 quittance n° M003474, enregistrement 26202937, STE LAZZALEE DE COMMERCE MF : 1743331F a vendu à STE ESPACE MANSOUR MF : 1646222H, la totalité du fonds de commerce avec toutes ses éléments corporels et incorporels exploité dans le commerce tous produits, sis à route la gare Msaken Sousse.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à son adresse sise à route de la gare Msaken - Sousse dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce sera publiée dans les deux journaux Achorouk et le Quotidien le 02/09/2026.

2026S01175FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant Acte de don d'un fonds de commerce en date du 05/08/2026,

enregistré le 07/08/2026 à la recette des finances de Mahdia sous Quittance n°M052014, Mme Nourhen Ben Rafik Ben Hammouda Ayeb, née le 25/09/2002 à Ksour Essef Mahdia, propriétaire du café et demeurant au 19 Avenue Habib Bourguiba Ksour Essef Mahdia, titulaire de la CIN n°14615882 délivrée le 07/09/2023 a cédé en tant que don la totalité du fonds de commerce du local sise à Avenue de l'environnement Ksour Essef Route de Mahdia et qui consiste Café dénommé Super Café à son mari : Mohamed Malek Ben Moncef Ben Hammouda AYEB, née le 15/07/1996 à Ksour Essef, demeurant au 19 Avenue Habib Bourguiba Ksour Essef Mahdia titulaire de la CIN n°11805744 délivrée le 21/08/2023.

Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur Mohamed Malek Ben Moncef Ben Hammouda AYEB, à sa adresse susmentionnée, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du Lundi 27/08/2026

2026S01180FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P en date du 10/08/2026 enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebi Sfax en date du 20/08/2026, sous le numéro 26203658 quittance N° M078003, Mme Hajer Feki, a vendu à MR Majid Ben Yahia, la totalité du fonds de commerce ainsi que le droit de bail né de la location du local sis à avenue Léopold Senghor N°43 Sfax destiné à une Buvette.

Les créanciers peuvent consulter le contrat de vente et produire leurs oppositions chez cabinet Bassem Turki comptable et commissaire aux comptes avenue de Carthage Imm Elyssa 2 - 1er étage N12 Sfax 3027.

Cet avis a été publié aux quotidiens Essabeh et Le Temps en date du 27/08/2026.

2026X01203FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié daté le 18/07/2026 dressé par les notaires M hamed Ali Karay et Lotfi Mziw enregistré le 21/08/2026 quittance M044944 Fathi Baklouti CIN 04299520 à Mohamed Hedi Baklouti CIN 09243237 leurs adresse 65 rue Habib Bourguiba Sidi Bouzid la totalité du fonds de commerce exploité dans la pharmacie sis 65 rue Habib Bourguiba Sidi Bouzid registre de commerce n° A1198551997.

Les oppositions seront reçues dans le local du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

2026X01204FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente datant du 15/07/2026 enregistré à la recette des finances de Gabès le 27/7/2026 (numéro du reçu 48953 numéro d'enregistrement 26206575) Mr Fayçal Manzli a vendu à Mme Mouna Amor la totalité du fonds de commerce sis à rue Zarat Mtorech à Gabès où est exercé la vente des produits d'alimentation générale et ceci avec tous ses éléments corporels et incorporels, une vente publiée au journal « al chourouk » du 07/8/2026.

Les éventuelles oppositions devront être faites dans les vingt jours à compter de la parution de cet avis au J.O.R.T et ceci auprès de Mme "Mouna Amor" et à son adresse sis à rue Zarat Mtorech à Gabès.

2026X01205FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé fait le 19/08/2026 enregistré à la recette des finances de Douar Hicher Le 19/08/2026 Quittance N- M 058765 enregistrement N- 26201939 M Mohamed Ghorbali a Vendu à Madame Najet Daghbouji les éléments corporels et incorporels du fonds de commerce sis à l'Avenue de Khaled Ibn Walid prés Hammem Sidi Bouchoucha.

L'opposition sera entre les mains de M Abd Errahmen Ghorbali à son adresse Rue 5413 Cité Khaled Ibn walid Manouba dans les 20 jours à la rigueur après la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est publiée au Journal Le Temps du 29 Août 2026.

2026403004FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP rédigé par Maître Ahmed Abbes Avocat à la Cassation signé le 17/07/2026 enregistré à la recette des finances rue du paradis le 30/07/2026 quittance N°81999 enregistrement N°26206503 La société LE PAVET D'ART, SARL, titulaire de l'identifiant unique N°1953328E représentée par Mme Marwa BOUSLEMA demeurant au N°30, 6ème cité Monastir a cédé à la société, RAMA PASTRY société en cour de formation, représentée par Mme Rahma Chehoud qui a élu domicile au bail commercial objet de la vente, la totalité du fonds de commerce sis au N°C03 Centre The Adress, Chotrana 1 Soukra 2036 Ariana .

Toute opposition doit être faite entre les mains de Mme Rahma Chehoud à son domicile élu sis au N°C03 Centre The Adress, Chotrana 1 Soukra 2036 Ariana, dans un délai de 20 jours de la publication de cet extrait au JORT.

Cet Avis a été publié le 18/08/2026 au journal LE QUOTIDIEN.

2026403005FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP établi par Maître Ahmed ABBES, Avocat à la Cour de cassation, légalisé le 11/08/2026, enregistré auprès de la Recette des Finances d'Aïn Draham le 14/08/2026, quittance n° 018679, enregistrement n° 26200440, Mr Abdel Latif Houaoui, titulaire de la CIN n° 02464869, demeurant au 15, rue de Tunis, Ezzahra, Ben Arous, a cédé à Mr Achraf Jaraya, titulaire de la CIN

n° 05441804, demeurant à la Résidence La perla A11, Jardins d'El Aouina, Tunis, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis Avenue Habib Bourguiba, Aïn Draham 8130, Gouvernorat de Jendouba.

Les oppositions seront reçues auprès de Mr Abdel Latif Haouari, à son domicile sis 15, rue de Tunis, Ezzahra, Ben Arous, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cet Avis a été publié le 18/08/2026 au journal LE QUOTIDIEN.

2026403006FCCCC

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte enregistré à la recette des finances de Danden le 18/06/2026 Reçue MP60557 Enregistrement N°26202633 Mr Ahmed Dridi a vendu à M Kalyhoum Taleb Le restaurant au N° 10 rue Gharnata Danden.

Tout opposition devra se faire dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet avis au JORT entre les mains de MR Khalitoun Taleb au n° 10 Rue Gharnata DANDEN.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 23 août 2026.

2026403013FCCCC

Avis de renonciation

Suivant la renonciation du fonds de commerce enregistré à la Recette des finances Cité Administratif Ariana le 17/08/2026, quittance M090321- Enregistrement n° 26204833. Madame Mbarka Galaoui titulaire de la cin N 05222446 renonce au profit de sa Fille Mademoiselle Ferdaous Abderahmen titulaire de la cin N 07435261 le fonds de commerce sis au 16 Avenue Ahmed khobthani Ariana.

Les opérations doivent être présentées à l'adresse : 16 rue Ahmed khobthani Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication au JORT.

L'annonce a été publiée dans le journal Echourouk le 28-08-2026.
2026403020FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la goulette le 24 Aout 2026, quittance n° 88467 enregistrement n° 26206883 LA SOCIETE ALFA COMPANY FOR GREEN PRODUCTION « ACPG » représenté par son gérant Monsieur ABDULHAMID AL FAIECH a vendu à LA SOCIETE LA TRIBUNE (société en cours de constitution) représenté par son gérant Monsieur HAITHAM DHAOUI la totalité du fonds de commerce consistant un salon de thé, sis au local n° 2, au rez de chaussée du centre commercial résidence SALMA, avenue MONGI SLIM 2045 L'AOUINA.

Les oppositions sont recevables entre les mains de l'acquéreur dans son domicile au bureau de son avocat MAITRE JAIDI HAMDY situé au 46, Rue Hédi Nour, 4ème étages Bureau n°1 Tunis dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication au journal officielle.

Cette vente a été publiée au journal "LA PRESSE" du 29/08/2026.

2026403022FCCC2

Location gérance libre

Gérance Libre

Aux termes d'un acte sous seing privé daté le 02/04/2026, enregistré à la Recette des Finances Borj Louzir, le 20/04/2026 sous le numéro de quittance M034233 et numéro d'enregistrement 2630448, La Société EL-MAZRAA Loueur, Identifiant unique n°0035723T, dont le Siège Social est au POULINA, GP1 KM 12, Ezzahra, Ben Arous, donne en gérance libre à la société MAZRAA MARKET, Identifiant unique n°0035671Z, ayant son siège social au GP1, KM 12, Ezzahra, un fonds de

commerce destiné à la vente tous commerces , situé à l'avenue Fatouma Bourguiba n° 53, Sidi Fradj, Soukra à compter du 01/06/2026.

Cet avis est publié au Journal Le Quotidien Le 09/08/2026.

2026R02541FCCC3

Location - gérance du fonds de commerce

Aux termes d'un acte en date du 17 juillet 2026, enregistré à la Recette des Finances de Sidi Bou Ali le 22 juillet 2026 sous la quittance n° M021498 et l'enregistrement n° 26300568. Madame Najah bent Ali ben Khemis Ibn El Haj Omar a donné en location-gérance à Monsieur Mohamed Yassine Chaieb l'intégralité du fonds de commerce situé sur la Route Nationale n°1 à Sidi Bou Ali, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cet avis a été publié dans le journal quotidien en langue arabe « Al Chourouk » et le journal quotidien en langue française « Le Quotidien » en date du 28 août 2026.

2026S01168FCCC3

Location d'un fonds de Commerce « Gérance Libre »

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 01/04/2026, enregistré à la recette des finances de Chebba le 22/07/2026 sous N°26300921 Quittance N°M038636, Mr Mourad Ben Mohamed HAMZI, titulaire de la CIN n°03934675, par procuration des héritiers du Feu Mohamed Hamzi a loué la totalité du Fonds de Commerce du local avec leurs éléments corporels et incorporels du local sis Avenue Hédi Chaker Chebba destiné kiosque pour le compte de la Société Hédhili des Services et Organisation Pour une durée 1 an renouvelable du 01/06/2026 31/05/2027.

Les oppositions se font aux mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Le Quotidien du 04/09/2026.

2026S01181FCCC3

Location-gérance d'un fonds de commerce

Il appert d'un acte sous seing privé en date du 04/08/2026, enregistré à la recette des finances Jammel le 19/08/2026 quittance 071158 que la société C.M.G, SARL, immatriculée au RNE sous le n° 1214356W, ayant pour siège social av Hbib Bourguiba Jammel a donné location-gérance à la société Sud Fashion, SARL, immatriculé au RNE sous le n°1974097Z, ayant pour siège social Espace Tunis bloc C n°4 Monplaisir Tunis le fonds de commerce situé à l'av. Hbib Bourguiba Jammel Monastir exploité pour commerce des chaussures en détail pour une durée de 5 ans renouvelables à compter du 01/09/2026 jusqu'au 31/08/2031.

Cet acte est publié au sein des journaux Echourouk n°12744 et le Quotidien n°7795 du 22/08/2026.

2026X01201FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 05/06/2026, (quittance M045457 Enregistrement 26302157) Mme Laila Faiza CIN 07271945 Loue à la Société Tunisia Fitness la totalité du fonds de commerce du local situé au 57 Rue de l'environnement Borj Louzir Ariana ,moyennant le prix mensuel de (1.000.000)

Une annonce a été publiée au journal Echourouk le 28/08/2026

Toute opposition sera faite auprès du locataire à l'adresse du fonds de commerce.

2026403014FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association sportive

Nom : Jendouba Moto Club (JMC)

Adresse : 21 rue Mohamed Ali Jendouba 8100.

Objectif : a pour objectif d'encadrer, de former et de développer, de les encourager et de développer leurs capacités physiques et techniques, afin de les faire progresser vers les meilleurs niveaux sportifs et moraux, elle s'engage à participer à différentes compétitions sportives placées sous la tutelle de la Fédération Tunisienne De Motocyclisme ainsi qu'aux activités qui en dépendent.

Spécialité : motocyclisme

Membres :

- Président : mohamed anis ben abdelhamid ayari

- Vice président : Mohamed ridha ben chokri ghazouani

- Secrétaire général : mohamed ben hassan abidi

- Trésorier : hassan ben ahmed ben agha

2026R02540APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente Immobilière Aux Enchères Publiques

Maître HABIB OUESLATI

Avocat à la Cour de Cassation

M.F. N° 0658589V

3, rue de Belgique - Bizerte

Le Poursuivant : Ahmed Naouar, ouvrier à l'étranger, faisant élection de domicile au cabinet de son avocat Maître Habib Oueslati, sis à la rue de Belgique N° 3 à Bizerte .

L'avocat Poursuivant : Maître Habib Oueslati, Avocat à la Cour de Cassation, (M.F. N° 0658589V) dont l'Etude est à la rue de Belgique N° 3 à Bizerte.

Partie Saisie : Fatma Benkhelil épouse Bra, femme au foyer, demeurant rue moussa Ibn Noussaier, Ousja, Gouvernorat de Bizerte.

Immeuble Saisi : Les parts revenant à la partie saisie soit 140 mètres carrés de la propriété dénommée « Saniet Ben Chaabene » objet du titre foncier N°39097 Bizerte, sise à Ousja, dont la superficie totale est de 15754 mètres carrés, ces parts représentent un logement composé d'un rez de chaussée et d'un premier étage.

Charges Réelles grevant les parts objet de la saisie :

1/ hypothèque volontaire d'un montant de vingt mille dinars inscrite le 19/12/2017 au profit de l'union bancaire pour le commerce et l'industrie.

2/ hypothèque volontaire d'un montant de cinquante mille dinars inscrite le 12/06/2020 au profit de l'union bancaire pour le commerce et l'industrie.

3/ opposition conservatoire inscrite le 11/06/2026 au profit du poursuivant Ahmed Naouar pour un montant de cinquante quatre mille dinars.

Mise à Prix : Cent Soixante Mille Deux Cent Dinars (160.200 d 000) suivant le rapport de l'expert Saloua Hadded, frais taxés en sus.

Date et lieu de la vente : Le 06 Octobre 2026 à neuf heures, à la chambre des saisies immobilières au Tribunal de première instance de Bizerte, au palais de justice quai Tarak Ibn Zied à Bizerte.

Visite Des Lieux : Tous les jours de neuf heures à midi.

Conditions de participation aux enchères : les enchères ne peuvent être portées que par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir obtenu une autorisation du gouverneur.

2026R02542VEPA1

Vente Aux Enchère Publiques

Maitre Brahmi Noureddine Ben Ahmed

Avocat

Av. Habib Bourguiba Ksar Helel

Tél / 56736060

Il sera procédé dé le mercredi 30/09/2026 à 8h30 au tribunal de 1ère instance de Monastir à la vente de l'immeuble ci - dessous :

Poursuivant : Héritiers Fadhloun hfaiedh ben nacreur :

1/ Fadhloun karim ben hfaiedh ; CIN 06880776 délivrée le 27/04/2011 demeure à la rue du sahel ksar hellel ; monastir .

2/ Fadhloun zied ben hfaiedh ; CIN 06907288 délivrée le 28/07/2025 demeure à la rue ettasameh ksar hellel ; monastir.

Poursuivit :

Héritiers Fadhloun mohamed ben nacreur :

1/ Khayat fatma aziza ; demeure à la rue Mohamed guannouni ; cité erriadh 1 ksar hellel ; monastir

2/ Fadhloun syrine bent mohamed ; demeure à la rue Mohamed guannouni ; cité erriadh 1 ksar hellel ; monastir

3/ Fadhloun sofien ben mohamed ; demeure à la rue Mohamed guannouni ; cité erriadh 1 ksar hellel ; monastir.

4/ Fadhloun sarra bent mohamed ; demeure à la rue Mohamed guannouni ; cité erriadh 1 ksar hellel ; monastir

Immeuble à vendre : terrain battus sis à la rue Mohamed guannouni ; cité erriadh 1 ksar hellel ; Monastir d'une superficie totale de six cent quatre vingt neuf m2 (689 m2); contient une villa au Rez de chaussé d'une superficie de 155 m2 contient 3 chambres ; cuisine ; salle de bain et 2 balcons avec maison de style arabe au sud d'une superficie de 90 m2 contient : 2 chambres et un balcon et en face un garage ouvre à la rue et le reste de terrain contient 2 jardins l'une en face de villa et l'autre à l'ouest et un étage d'une superficie de 155 m2 contient : 3 chambres ; cuisine ; salle de bain et 2 balcons ; délimite au : Sud maison lassmar et maintenant au tiers ; est maison ezaag ; nord par rue des l'ouverture et Ouest par maison hamrouni .

Prix d'ouverture : Neuf cent quatre vingt six mille dinars (986000.000 d) .

Observation :

- Pour la communication de cahier des charges contacter le greffe du tribunal de première instance de Monastir N4772 ou l'avocat poursuivant.

- La visite de l'immeuble se fait chaque jour.

- La participation aux enchères n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat après consignation de 1/3 du montant de la mise à prix si dessus indiqué ou sur présentation d'une chèque certifié ou d'un cautionnement bancaire.

2026S01167VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction du prix de 40%

Créancier poursuivant : La Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" société anonyme, inscrit au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 0000110F, ayant siège social au 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis en la personne de

son représentant légal à sa direction régionale sise à avenue de la liberté Sfax en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie saisie : Malek ben Mohamed ben Arab, titulaire de la Carte d'identité Nationale n° 08801642, employé dans une société d'électricité, demeurant route Mahdia Km 02-rue 5063 n° 04-3002 Sfax en sa qualité de débiteur hypothécaire.

Avocat poursuivant : Maître Tahar Ellouze, rue Salem Harzallah, Immeuble Attijari Bank Sfax, MF 000PA630347/G.

Description de l'immeuble saisi : La totalité d'un immeuble constitué d'un lot de terrain médian situé au sud, comportant des bases de colonnes en Béton, représentant une portion de la parcelle n° 519 secteur Bderna, Zone I, sis à Route El-Saltania Km 11, chemin rural Haj Hmida secteur Bderna, Sakiet Eddaïer, Sfax.

Il est d'une superficie est de 555,90 m² mesurant du nord vers le sud des deux cotés est et ouest 21,80 m et de l'est vers l'ouest du côté sud 25 m et du côté nord 26 m, limité du sud par un passage de 8 m d'où son entrée, de l'est par Mourad Salhi, du nord par Héritiers ben Amor, et de l'ouest par Dammak.

La mise à prix : Cinquante milles trente et un dinars (50.031,000 D) après réduction du prix de 40% aux quels s'ajoutent les frais de justices qui seront fixés par le tribunal.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 12/10/2026 à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Aboul Kacem Chebbi Sfax à partir de 9h 00.

La visite de l'immeuble saisi : Elle peut se faire tous les jours aux heures du travail.

2026X01206VEPA1

Vente aux enchères publiques

1. Poursuivant : Mme Maryem El Kanzoui, ayant élu domicile au cabinet de son avocat, Maître Nafaa

Mediouni, Avocat à la Cour de Cassation, situé Boulevard du 9 Avril 1938 - Complexe As-Somoud - 2ème étage, bureau n° 17 - Tunis, agissant en sa qualité de créancière saisissante bénéficiaire d'un jugement.

2. Saisi (Débiteur) : Amir ben Abdelhafid Abdeldayem, demeurant au n° 6, Rue El Housseiniyine, Nouvelle Médina 2, Ben Arous, en sa qualité de débiteur condamné.

3- Avocat poursuivant : Maître Nafaa Mediouni, Avocat à la Cour de Cassation, dont le cabinet est situé Boulevard du 9 Avril - Immeuble As-Somoud - 2ème étage - Bureau n° 17, Tunis. Identifiant Fiscal : MF 1360989R/A/P/000.

4- Titre exécutoire : Le jugement civil définitif n° 41436 rendu par le Tribunal de Première Instance de Ben Arous en date du 20/04/2022.

5- Bien immobilier à adjuger : Une quote-part indivise d'une superficie de 108,71875 / 497 parts dans l'immeuble situé à l'angle de deux rues à la Nouvelle Médina, Ben Arous, d'une superficie totale de 497 m2.

6- Désignation du bien immobilier : Il s'agit d'une quote-part indivise d'un immeuble immatriculé au titre foncier n° 18305 Ben Arous intitulé «Zmami», situé à l'angle de deux rues et composé de trois étages.

7- Mise à prix : La mise à prix pour la quote-part indivise saisie d'une superficie de 108,71875 / 497 parts a été fixée à la somme de deux cent mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf dinars (200 599DT) hors frais de poursuite qui seront annoncés le jour de l'audience.

8- Tribunal et audience d'adjudication : L'adjudication de l'ensemble de la quote-part indivise aura lieu devant la Chambre des Ventes Immobilières du Tribunal de Première Instance de Ben Arous, situé Route de Choucha Radès, le jeudi dix-sept septembre deux mille vingt-six (17/09/2026) à neuf heures du matin (09h00) et heures suivantes.

9- Visite du bien : L'immeuble peut être visité et inspecté tous les jours de la semaine, de neuf heures du matin (09h00) à dix-huit heures (18h00)

10- Conditions de participation aux enchères : La participation aux enchères ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un avocat, et après consignation du tiers (1/3) de la mise à prix ou la présentation d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire irrévocable.

Pour les étrangers, l'obtention préalable d'une autorisation de Monsieur le Gouverneur de la région est obligatoire.

2026403010VEPA1

Avis aux créanciers

Appel d'offres pour la cession d'une Société

Société Ateliers Mécaniques de Sahel « AMS »

Société anonyme

Adresse : Rue Ibn Khaldoun Sousse

Identifiant unique : 0004507R

En vertu d'une décision rendue en date du 10/08/2026 par le tribunal de première instance de Sousse, Mr. Laarif sadok, ayant le siège du cabinet n°102 immeuble EL Hiffienne avenue Sadok Mkaddem Sahloul-4054 Sousse, en sa qualité d'administrateur

judiciaire, annonce la prolongation du délai accordé pour la cession totale de l'entreprise ATELIERS MECANQUES DE SAHEL « AMS » par voie d'appel d'offres suivant un cahier des charges.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter la société après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 400 dinars.

Le dernier délai pour l'envoi des offres est fixé à 18 Septembre 2026.

Pour plus de renseignements, veuillez appeler le 98.685.297

2026S01171VEPA2

Société Hôtel Nour Kantoui (en faillite)

«L'unité économique située sur le titre foncier n° 59450 Sousse»

Le syndic de faillite de la Société Hôtel Nour Kantoui informe le public qu'il a été décidé de prolonger le délai fixé pour la réception des offres d'achat de l'unité économique situé sur le titre foncier n° 59450 Sousse appartenant à la société Hotel Nour Kantoui en faillite situé à la route port Kantaoui approche Salaheddine Ayoubi Sousse.

Sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : 10 % du prix de départ

Prix de départ quatre millions sept cent soixante-seize mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dinars et 490 milimes (4 776 998,490 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 18/09/2026

Le cahier de charges sera disponible auprès du syndic de faillite MR SADOK LAARIF dont l'adresse : Rue Sadok Mkaddem Imm Hiffyen 1er étage bureau 102 Sahloul 3 Sousse, contre un paiement de 400 DT non restituable.

Tél : 98 685 297

La Visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2026S01172VEPA2

Avis de vente au public

Maitre Anis Ettaieb liquidateur de la société SANDRONE SECURITY identifiant unique 1192996/C lance un appel d'offres en vue de la vente d'équipement bureautique matériel de bureau au prix d'ouverture de vingt huit mille sept cent quatre vingt dinars (28.780,000 DT) conformément au rapport d'expertise établi par l'expert Mohamed Moncef Babay.

Les personnes intéressées par l'acquisition sont invitées à contacter le liquidateur aux numéros suivants 26.735.461 / 98.919.691 et à lui faire parvenir leurs offres d'achat sous pli

fermé à son bureau sis au 100 rue du bacha RDC Appt 8 - Tunis.

La date limite de réception des offres est fixée au 26/09/2026.

2026403009VEPA2

Clôture d'un séquestre judiciaire

Le séquestre judiciaire Aifa Badreddine informe qu'en vertu de la décision du tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire numéro 172, daté le 08/06/2026. Il a été décidé de clôturer la séquestration judiciaire d'héritage Ebdelli, autoriser le séquestre judiciaire Aifa Badreddine de faire les publications au journal officiel et déposer le dossier à la trésorerie du tribunal.

2026403011VEPA2

Décision de nomination d'un commissaire à l'exécution

Affaire n° 268

Société M.2.A Ingénierie

Identifiant unique : 0447398R

Siège social : Rue de la Cité El Azizia, Sidi Frej, La Soukra 2036

Le tribunal de première instance de l'Ariana a rendu un jugement le 10 juillet 2026, constatant que la société M.2.A Ingénierie est en cessation de paiement, et a fixé cette cessation au 6 janvier 2014. Le tribunal a également constaté la possibilité de la sauver en poursuivant ses activités elle-même, en s'appuyant sur le plan de redressement suivant :

1. Poursuite du règlement des dettes fiscales et sociales conformément à l'échéancier conclu entre la société et les administrations concernées, dont l'exécution a déjà été engagée.

2. Rééchelonnement de la dette envers la Société Tunisienne de Banque, d'un montant de cinq cent soixante-neuf mille deux cent cinquante-deux dinars (569.252,000 DT), sur une période de quatre ans, avec application d'un taux d'intérêt égal au taux du marché financier majoré de deux points, et ce après annulation de la totalité des intérêts de retard.

3. Paiement du principal de la dette envers la Banque Franco-Tunisienne, d'un montant de cent cinq mille cinq cent vingt-sept dinars (105 527,000 DT), en une seule fois et avant la fin du mois de décembre 2026.

4. Paiement intégral de la dette envers la Banque Tuniso-Koweïtienne, d'un montant de trente-cinq mille neuf cent soixante-dix-huit dinars (35 978,000 DT), en une seule fois, lors de l'adoption du plan de redressement.

Et la désignation de l'expert M. Ahmed Trigui pour surveiller l'exécution du plan de redressement, et la rédaction d'un rapport sur son état d'exécution et de le soumettre au juge commissaire Mme Insaf Ayari.

2026403025VEPA2

CONVOICATIONS

Sociétés anonymes

Changement de la date d'Assemblée Générale Ordinaire

Société Agri Business Company «Sidi Daoud», SA au capital de 17.700.000 dinars Siège social : Impasse Amman - Zone Industrielle 2034 Ezzahra - Ben Arous, Identifiant unique : 0633423P CNSS n°22573112, Le conseil d'administration tenu le 27/08/2026, informe l'ensemble des actionnaires de la Société que l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le 21/09/2026 convoqué au JORT sous le N°2026R02490SANB3 du 26-08-2026 a été reportée au 30/09/2026 à partir de 9 heures à la même adresse et avec le même ordre du jour.

2026R02533SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Agri Business Company «Sidi Daoud »

SA au capital de 17.700.000 dinars

Siège social : Impasse Amman - Zone Industrielle 2034 Ezzahra - Ben Arous

Identifiant unique : 0633423P

CNSS n°22573112

Le conseil d'administration tenu le 27/08/2026, convoque les actionnaires de la Société à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le 30/09/2026 à 11 heures au siège social de Zitouna Capital sis à immeuble la renaissance boulevard la qualité de la vie bloc « A » deuxième étage 2 le Kram Tunis, avec l'ordre du jour suivant:

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

- Pouvoirs aux fins de publicité et d'enregistrement.

2026R02534SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

de la Société Nationale Immobilière de Tunisie Nord

S.A. au capital de 850.000 dinars

Siège social place de l'Union du Maghreb Arabe à Bizerte

R.C : B182761996

Messieurs les actionnaires de la Société Nationale Immobilière de Tunisie Nord (SNIT NORD) sont convoqués à L'Assemblée Générale Extraordinaire, le MARDI 22 septembre 2026 à 10h du matin au siège de la Société Nationale Immobilière de Tunisie Nord sis place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Point unique :

Etat des Fonds Propres et Poursuite de L'Activité de la Société Conformément à L'Article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

2026R02535SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

de la Société Nationale Immobilière de Tunisie Nord

S.A. au capital de 850.000 dinars

Siège social place de l'Union du Maghreb Arabe à Bizerte

R.C : B182761996

Messieurs les actionnaires de la Société Nationale Immobilière de Tunisie Nord (SNIT NORD) sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, le MARDI 22 septembre 2026 à 9h au siège de la Société Nationale Immobilière de Tunisie Nord sis place de L'Union du Maghreb Arabe -Bizerte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025 et approbation des conventions prévues par l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales.

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2025.

4- Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2025.

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025.

6- Approbation de la nomination ou du renouvellement du mandat des membres permanents au conseil d'administration.

2026R02536SANB3

Réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire

Tunisian Indian Fertilizers : TIFERT

Société Anonyme au capital de 278 656 600 DT

Identifiant Unique: 975908G

Siège social : 7 Rue du royaume d'Arabie Saoudite Tunis

Les Actionnaires de la Société TIFERT sont convoqués à la Réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 23 Septembre 2026 à 10h au 9 Rue El AACHA 1082 Tunis Mutuelle Ville, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

1. Entériner le retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Nomination de nouvel administrateur.
 3. Lecture du Rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2024.
 4. Lecture du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers 2024.
 5. Lecture du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes.
 6. Approbation des Etats Financiers Audités arrêtés au 31/12/ 2024.
 7. Approbation des conventions prévues par l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
 8. Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024.
 9. Affectation du résultat de l'exercice 2024.
 10. Fixation des jetons de présence.
 11. Délégation des pouvoirs.
- 2026R02545SANB3

Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Tunisian Indian Fertilizers : TIFERT
Société Anonyme au capital de 278 656 600 DT

Identifiant Unique : 975908G

Siège social : 7 Rue du royaume d'Arabie Saoudite Tunis

Les Actionnaires de la Société TIFERT sont convoqués à la Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 23 Septembre 2026 à 11h30 au 9 Rue El AACHA 1082 Tunis Mutuelle Ville, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

1. Examen de la continuité d'exploitation de la société.
 2. Délégation des pouvoirs.
- 2026R02546SANB3

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIÉTÉ «MENOYA FOOD INDUSTRY S.A»

Société Anonyme au capital de 8 535 000 Dinars

Siège social : Immeuble Ezzine Rue Ibn Badiss Khezama Est 4051 Sousse

Nous avons l'honneur de vous convoquer pour assister l'Assemblée Générale Ordinaire de MENOYA FOOD INDUSTRY SA qui se tiendra le jeudi 24 septembre 2026 à 10h.00, au Siège de MFI à Tunis : Rue du Lac D'Annecy, 1053 Les Berges du Lac Les points suivants seront l'ordre du jour de cette réunion :

1. Ratification du mode et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
 2. Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2025
 3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes
 4. Approbation des états financiers de 2025
 5. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des opérations et conventions rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales ;
 6. Quitus aux administrateurs
 7. Affectation du résultat de l'exercice 2025
 8. Fixation des jetons de présence
 9. Pouvoirs pour formalités ;
- Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.
- 2026S01173SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COURANT FORT ET FAIBLE, C2F-SA

Société anonyme au capital de 100.000 DT

Siège social : 24, Rue Mouaouia Ibn Abi Soufiane 1002 -Tunis

Identifiant Unique numéro 0510633 S

Messieurs les actionnaires de la société COURANT FORT ET FAIBLE - C2F- sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle qui se

tiendra le mardi 29 septembre 2026 à 10h00 au siège social, à l'effet de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
3. Examen et approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
6. Révocation d'un membre du conseil d'administration ;
7. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration ;
8. Pouvoirs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège social durant le délai légal.

2026403007SANB3

Avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société de Traitement des Minéraux

« SOTRAMINE »

Société Anonyme au capital 20.000,000 dinars

Enregistrée au Registre National des Entreprise sous le n° 1095877C

Siège Social : 53 Rue Echam - 1002 Tunis

Les actionnaires de la Société SOTRAMINE, société anonyme, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 01 Octobre 2026 à 10 heures, au siège social sis au 53, Rue Cham - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre ; 2025

3- Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

4- Approbation des conventions visées aux articles 200 et suivants ainsi qu'à l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

5- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

6- Quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

7- Fixation des jetons de présence ;

8- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les actionnaires sont priés d'assister à ladite assemblée, à la date et au lieu sus-indiqués, conformément aux dispositions légales et statutaires relatives à la présence ou à la représentation.

2026403012SANB3

Avis à tous les actionnaires

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2026

SOCIETE ECONOMIC AUTO, SA

Au capital de 9 000 000 DT

Identifiant Unique : 0045814B

Registre de Commerce : B183701996

Matricule Fiscal : 45814BAM000

Siège social : 62 Avenue de Carthage 1000 - Tunis

Les actionnaires de la société ECONOMIC AUTO, sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mardi 29 septembre 2026 à 09h00 du matin au showroom AURES aux Berges du Lac 1 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;

2. Limitation de l'augmentation du capital social aux titres libérés ;

3. Modification de l'article 6 des statuts ;

4. Modification de l'article 32 des statuts ;

5. Pouvoirs pour formalités.

Les documents nécessaires à la réunion de l'Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires, au showroom AURES aux Berges du Lac 1 Tunis.

2026403015SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SICAF BIAT

Société d'Investissement à Capital Fixe

Régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988 telle que modifiée par les textes subséquents

Société Anonyme au Capital de 19.000.000 Dinars

Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

Identifiant Unique : 856542H

Les actionnaires de la SICAF BIAT sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire, qui aura lieu le Jeudi 24/09/2026 à 10 heures à son siège social sis à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification de l'activité et de l'objet social de la société ;

2. Modification de la dénomination sociale de la société ;

3. Adoption de nouveaux statuts ;

4. Approbation de la cooptation d'un Administrateur ;

5. Pouvoirs pour formalités.

2026403017SANB3

CONVOCATION

TUNISIE SUCRE — SA

Siège social : Parc des Activités Economiques de Bizerte

I.U : 1019943T

L'administrateur Judiciaire a l'honneur de convoquer les nouveaux

Actionnaires de la Société TUNISIE SUCRE - SA, suite à la conversion partielle de leurs dettes en actions en exécution du jugement N° 104 rendu par le Tribunal de Première Instance de Bizerte le 27 novembre 2025 aux assemblées générales qui se tiendront au siège social de la société sis au Parc des Activités Economiques de Bizerte le lundi 28 Septembre 2026 pour :

I/ L'Assemblée générale extraordinaire à 10 h et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Mise à jour des Statuts de la Société.

2- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication au Registre National des Entreprises

II/ L'Assemblée générale ordinaire à 11h00 et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Nomination des membres du conseil d'administration.

2- Désignation de commissaire aux comptes.

3- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales de dépôt d'enregistrement et de publication au Registre National des Entreprises.

2026403023SANB3

Sociétés communautaires

Convocation à une assemblée générale ordinaire d'une société communautaire locale

Société communautaire locale Thucca blé d'Or

Capital de 10.000 dinars

Siège social : Toukaber, Medjez El Bab, Béja

Identifiant unique : 1879706R

Le Président du Conseil d'administration de la Société Communautaire Locale Thucca Blé

d'Or a l'honneur d'inviter l'ensemble des honorables actionnaires à assister, pour la deuxième fois, à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société relative à l'exercice comptable 2025. En raison de l'absence de quorum et de la non-présence des souscripteurs, il a été décidé de tenir ladite Assemblée le vendredi 18 septembre 2026 à dix heures du matin, au siège de l'École Supérieure d'Ingénieurs de Medjez El Bab.

Note : Il est porté à la connaissance de l'ensemble des adhérents qu'ils peuvent consulter tous les documents et états financiers au siège de la société, huit (8) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Ordre du jour :

1. Examen et approbation du rapport financier et du rapport moral ;
2. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2025 ;
3. Affectation des résultats ;
4. Approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes ;
5. Approbation des nouveaux membres du Conseil d'administration ;
6. Quitus aux membres du Conseil d'administration ;
7. Approbation de la démission de certains adhérents et acceptation des candidatures de nouveaux adhérents ;
8. Octroi de pouvoirs.

2026403019SODB3

Autres sociétés

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

Le comité d'administration de la Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «Al AGHALIBA» invite ses associés à l'assemblée générale ordinaire de l'année comptable 2025 dans ses locaux au centre de collecte des céréales à l'av. Beit elhekma, la

Mansoura à Kairouan le 30/09/2026 à 9h00.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation des procédures de l'invitation de l'AG ainsi que ses délais et son ordre du jour.
 2. Lecture des rapports de gestion et des rapports du commissaire aux comptes
 3. Présentation brève du cursus 2025-2026
 4. Approbation du rapport de gestion et des bilans financiers 2025
 5. Approbation des conventions entre la société et ses dirigeants.
 6. Quitus aux administrateurs.
 7. Allocation des résultats.
 8. Présentation des activités prévues entre 2027 et 2028.
 9. Approbation de l'intégration de nouveaux membres.
 10. Présentation d'une vision d'amélioration des revenus de la société et la diversification de ses activités.
- 2026S01178SODB3

Convocation d'assemblée générale extraordinaire

Le président du comité d'administration de la Société Mutuelle de Base de Services Agricoles « Al AGHALIBA » invite ses associés à l'assemblée générale extraordinaire de l'année comptable 2025 dans ses locaux au centre de collecte des céréales à l'av. Beit elhekma, la Mansoura à Kairouan le 30/09/2026 à 13h00.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation des procédures de l'invitation de l'AGE ainsi que ses délais et son ordre de jour.
2. Approbation de départ des membres.
3. Approbation d'une augmentation de capital.

2026S01179SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Mr Walid ben Youssef ben Hassan Trabelsi, titulaire de la carte d'identité nationale n° 05678322, délivrée le 13/05/2026, informe la perte du titre de propriété n° 77075, relatif au titre foncier n° 31025 Bizerte conformément au certificat de perte délivré par le poste de la Sûreté nationale de Bizerte Sud en date du 28/08/2026, enregistré sous le n° 211. 2026R02543DIVD2

Perte d'un titre de propriété

M. Mohamed El-Salah Sillini, titulaire de la carte d'identité nationale N° 01398295 domicilié rue Al-Madina Al-Mounawara El-Alia à Bizerte, La perte du titre de propriété relatif au bien immobilier situé dans la commune d'El-Alia du Nord, dans la délégation d'El-Alia, dans le gouvernorat de Bizerte, enregistré auprès de l'administration du Propriété Foncière sous le numéro d'identification cadastrale 47822 Bizerte, numéro de titre 84014, et dénommé « Al-Zouhour »

Toute personne qui le trouverait ou qui aurait une objection est priée de le remettre ou de contacter l'administration du Propriété Foncière de Bizerte ou l'administration régionale de Bizerte dans un délai maximal d'un mois à compter de la date de publication de la présente annonce.

2026R02556DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mme Hamida Zaouali, titulaire de la CIN n°04180242, déclare la perte de l'acte de propriété n°15/33641 du 28/01/2014 objet du titre foncier N°28174 Monastir sis à Erridane

délégation Jemmel Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Jemmel sous N° 1834 le 27/08/2026.
2026S01170DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr Abedelkader ben Tekhaya, CIN 03812961 déclare par la présente qu'il

a perdu le titre de propriété n° 15/36665 en date du 06/06/2014 sujet de titre foncier N°83641 Monastir Objet d'un certificat de perte délivré par le Chef du police Nationale de Teboulba n°458.

Cette annonce a été publiée au journal Le quotidien du 03/09/2026.

2026S01177DIVD2

Perte de titre de propriété

Monsieur Béchir Ben Mohamed Aziz Halfaoui déclare avoir perdu le titre de propriété n° 39810, relatif au titre foncier n° 105197 -Tunis. Cette déclaration a été établie sur l'honneur et légalisée auprès de la Municipalité d'El Omrane 2, sous le n° 726, en date du 28/08/2026.

2026403016DIVD2